

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Novembre 2025

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean-Marie - adjoint, - BENNARRA Alain - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky – NEUROHR Loïc.

Membre absent : BERG Pierre Gabriel (pouvoir donné à Patrick SINTEFF) – WALTER Denis (pouvoir donné à Jean-Marie BOUR)

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 17 Novembre 2025, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte – Rendu de la Séance

SIGNATURE DE LA CONVENTION DEPARTEMENT / COMMUNE RELATIVE A LA REQUALIFICATION ET SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE SUR LA RD 43 E

N° 57506-2025-06/01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Principale, notamment sur le route départementale RD43E, en traverse de notre commune de Niederstinzeln, il y a lieu de signer une convention entre le Département de la Moselle et la commune, qui a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure, des travaux de requalification et de sécurisation de la rue Principale, sur la route départementale RD43E, en traverse de Niederstinzeln, qui définit, à savoir:

1/ Objet de la convention.

2/ La description des travaux, qui se portent sur l'aménagement de la rue Principale entre les PR 5+795 et le PR 6 + 580 de la route départementale RD43E.

3/ Les prescriptions techniques, qui se portent sur les travaux techniques de l'implantation des bordures et caniveaux en symbiose avec la chaussée existante. L'aménagement des plateaux surélevés conforme à la réglementation en vigueur. Et les aménagements paysagers créés, ne devront apporter aucune gêne pour les usagers.

4/ La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune et les services de Matec (adjoint). La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Berest de Phalsbourg.

5/ Les conditions financières. L'aménagement décrit ci-dessus sera réalisé aux frais de la commune sans aucune incidence financière sur le budget routier du département.

6/ La commune a été chargée de réaliser l'ensemble des consultations réglementaires et d'usage préalables aux travaux de voiries.

7/ Contrôles : les ouvrages à réaliser devront respecter les caractéristiques géométriques et structurelles validées par les services départementaux. L'UTT de Sarrebourg – Châteaux Salins en charge du contrôle pour le département, sera invité à participer à chaque réunion de chantier, qui se tiendront tous les mardis à 10h.

8/ Réception d'ouvrages. A la fin des travaux, le département sera invité à participer aux opérations de réception du chantier. Un procès-verbal sera établi avec transmission des plans d'ouvrages dans les trois mois au département.

9/ Gestion ultérieure et entretien des aménagements. Le département assurera la gestion ultérieure et l'entretien de la chaussée de la RD43E, hors plateaux sur élevés, bordures et caniveaux.

10/ Litiges et préjudices. La commune assurera l'entière responsabilité des préjudices en cas de problème ou de litige entre les deux parties ou vis-à-vis d'un tiers, relatif aux aménagements, dont elle assure l'entretien et la gestion.

A défaut d'accord à l'amiable, tous les litiges liés à cette convention, relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Strasbourg.

Par conséquent, cette convention entre le département et la commune autorise donc la commune de Niederstinzeln à occuper le domaine de la voie public.

Le maire demande donc au conseil municipal de lui accorder l'autorisation de la signature de la présente convention entre le département et la commune, qui lui permet d'occuper le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer la convention décrite ci-dessus, entre le département et la commune.

Texte voté à l'unanimité.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 300 000 EUROS FINANCEMENT TRAVAUX RUE PRINCIPALE

N° 57506-2025-06/02

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de réaliser un emprunt de longue durée d'un montant de 300 000 euros, pour financer les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Principale.

Après comparatif des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de réaliser un emprunt auprès du Crédit Agricole de Lorraine d'un montant de 300 000 euros aux conditions suivantes ; étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.
- Taux d'intérêt fixe : 4,52 %
- Durée du prêt : 300 mois
- Commission d'intervention : 350 euros
- Remboursement en trimestrialités constantes

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Texte adopté à l'unanimité.

REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000 EUROS **FINANCEMENT TRAVAUX RUE PRINCIPALE**

N° 57506-2025-06/03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Principale, le temps d'obtenir et de réceptionner le versement des subventions acquises et le reversement de la TVA.

Après comparatif des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de réaliser une ligne de trésorerie auprès Crédit Agricole de Lorraine d'un montant de 300 000 euros aux conditions suivantes ; étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.
- Type échéance : trimestrielle
- Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR
- Valeur de l'index (à titre indicatif) : 2,0480 % au 12/11/2025
- Marge sur financement : 0,70 %
- Taux indicatif à la date de ce jour : 2,75 % avec un taux plancher de 0,70 %
- Durée du prêt : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 450,00 €

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Texte adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND-EST **AU CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE LA MAIRIE**

N° 57506-2025-06/04

Le maire informe le conseil municipal, que le bâtiment de la mairie comporte une double porte d'entrée en matière bois, datant de la construction du bâtiment (les années 1900) devenue vétuste, qui présente un manque d'étanchéité manifeste, qui de surcroît est dépourvue de toute isolation thermique de performance énergétique et acoustique avec de surcroît la serrure dont le mécanisme est hors d'usage et ne fonctionne plus.

Dans un souci de nécessité d'amélioration de cadre de vie de l'accueil du public à la mairie, il y a lieu de procéder au changement de la porte d'entrée par une nouvelle porte à l'identique de la porte d'entrée de la salle communale, permettant ainsi une isolation thermique de forte performance énergétique et phonique, pour un montant HT de 4 583,33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte et approuve ce projet et décide de le réaliser en 2025.
- s'engage à couvrir durant la période 2025, la partie à la charge de la commune avec inscription au budget.
- sollicite la région Grand-Est
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches, pour la réalisation de ce projet.

Texte adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DU PACTE FINANCIER **DANS LE CADRE DE LA PORTE D'ENTREE MAIRIE**

N° 57506-2025-06/05

Le maire informe le conseil municipal, que le bâtiment de la mairie comporte une double porte d'entrée en matière bois, datant de la construction du bâtiment (les années 1900) devenue vétuste, qui présente un manque d'étanchéité manifeste, qui de surcroît est dépourvue de toute isolation thermique de performance énergétique et acoustique avec de surcroît la serrure dont le mécanisme est hors d'usage et ne fonctionne plus.

Dans un souci de nécessité d'amélioration de cadre de vie de l'accueil du public à la mairie, il y a lieu de procéder au changement de la porte d'entrée par une nouvelle porte à l'identique de la porte d'entrée de la salle communale, permettant ainsi une isolation thermique de forte performance énergétique et phonique, pour un montant HT de 4 583,33 €

L'enveloppe prévisionnelle totale du projet est estimée à 4583,33 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte et approuve ce projet et décide de le réaliser en 2025.
- s'engage à couvrir durant la période 2025 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget.
- sollicite la demande de subvention liée au fond de concours de la CCSMS Sarrebourg Moselle Sud, au travers de l'excédent du Pacte financier, qu'il reste à disposition des communes ayant un projet concret.
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches, pour la réalisation de ce projet.

Texte adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AU DRAPEAU DES JEUNES DU SOUVENIR FRANCAIS

N° 57506-2025-06/06

Le maire informe le conseil municipal, que le maire de Romelfing en sa qualité de Président de l'Association du Souvenir Français de Fénétrange et environs, a sollicité les communes voisines, en vue d'une participation Financière, pour l'achat d'un nouveau drapeau pour la section jeune. Il a pensé ainsi, qu'équiper cette section jeune par un drapeau et l'équipement qui vas avec (baudrier, casquette et gants), peut donner de l'existence et plus de visibilité à ces jeunes, qui participeront aux cérémonies officielles des communes ayant participé au financement.

Une participation symbolique fortifiera la section des jeunes de l'association du Souvenir Français de Fénétrange et environs de sauvegarder la mémoire de nos tombes des combattants et civils tombés lors des divers conflits. Rappelons que la vocation de l'association du souvenir français est d'entretenir et d'embellir les tombes des Anciens combattants.

Le maire propose donc au conseil une participation financière symbolique de 150 € pour l'aide à l'achat du drapeau pour la section des jeunes pour l'association du souvenir français.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte et approuve ce projet en apportant ainsi la participation financière au montant de 150 € au bénéfice de l'association désignée.
- s'engage à couvrir durant la période 2025, la partie à la charge de la commune avec inscription au budget.
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches, pour la réalisation de cette participation financière.

Texte adopté à l'unanimité

PARTICIPATION SORTIE SENAT

N° 57506-2025-06/07

Le maire informe le conseil municipal, que la commune a participé à une sortie le 5 novembre 2025 avec la visite du Sénat à Paris avec la commune de Lixheim qui a été l'organisatrice et le gestionnaire de cette journée. Le trajet allée - retour s'est en bus.

La commune de Lixheim a financé la totalité des frais de cette sortie et demande la participation proportionnée aux nombres des participants.

Pour ce qui est de la commune de Niederstinzeln, 4 personnes ont participé, dont le montant financier est de 576,25 €.

Le maire sollicite l'autorisation de payer la commune de Lixheim le montant des frais occasionnés par cette sortie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le paiement d'un montant de 576,25 € à la commune de Lixheim

Texte adopté à l'unanimité

DIVERS

N° 57506-2025-06/08

- Le dossier de l'Aménagement et Sécurisation de la rue Principale : Déclenchement des travaux depuis début novembre. Démarrage sur le secteur Nord avec les travaux d'assainissement. Prévision d'une réunion de chantier tous les mardis 10h. Suivi du chantier par le maire et l'adjoint. Tout problème voir toute remontée d'information provenant des habitants sera pris en considération. Un courrier très explicatif rédigé par le maire a été envoyé à l'ensemble des habitants de la commune. Retour sur la réunion publique du 12/11 avec participation d'une cinquantaine de personnes.

- La responsabilité et organisation de la salle communale, le Préau : En raison de l'absence médicale non déterminée de l'employée municipale Myriam, la gestion et l'organisation pour la location de la salle communale, se fera par la secrétaire de mairie Vicky et le conseiller Sébastien.

- Le dossier du monument aux morts : La municipalité a obtenu les subventions de la DETR et Région atteignant 50% du montant des travaux. Sommes toujours en attente de la subvention de l'ONACV de Metz. Mise en place en de l'encadrement des plaques par Peltre Albestroff. Fin des travaux. En attente des versements des subventions obtenues. A noter que la subvention DETR obtenue par l'Etat, ne sera reversée qu'entre février et avril 2026.

- L'assainissement collectif : Après passage du maire + service technique CCSMS auprès des propriétaires et habitations, pour vérifications d'un point de la situation des travaux de déconnexions des fosses septiques et

connexions à l'assainissement collectif, il s'avère que plusieurs propriétaires n'ont pas fait les travaux escomptés. Un courrier de rappel leur sera envoyé afin qu'ils se mettent aux normes. A défaut, ils risquent une augmentation de la taxe d'assainissement de 400 %. A noter qu'à la demande du maire, les maisons en bord de Sarre, (rue du Coin et rue du Moulin), qui subissent les inondations, feront l'objet d'une nouvelle réflexion. Une réunion sera organisée en 2026 avec l'ensemble des propriétaires.

- Retour sur le conseil d'école du 10/11 : Synthèse effectuée par Frédéric Kolopp, référent de l'école.

- L'état de catastrophe naturelle : Toujours en attente de l'autorisation du déclenchement des travaux de l'assurance, la CIADE du mur de soudainement arrière de la mairie.

- Les décors de Noël + sapins : Mise en place des 5 sapins + guirlandes + décors lumineux aériennes ce vendredi 21 novembre par une équipe municipale.

- La journée de nettoyage : Nécessité d'organiser une demie journée de nettoyage complémentaire avant les fêtes de fin d'année.

- Les cartes de la déchetterie : La distribution a été entamée auprès des habitants. A noter l'obligation de présentation de la CNI + d'une facture du pôle déchets. Une dernière relance sera effectuée aux habitants pour les cartes non récupérées.

- La rénovation des bureaux de la mairie : Durant cet hiver, le bureau du maire et le couloir feront l'objet d'une rénovation comme les bureaux de la mairie.

- Les conteneurs d'eau au Pont de la Sarre : L'ensemble des bacs d'eau ont été vidangés durant l'hiver.

- Le repas annuel des séniors : Retour positif de l'organisation et la gestion du repas des séniors du 26/10.

- La piste cyclable : Fin des travaux de pose de l'enrobé et du schiste sur secteur de Niederstinzel. A noter que la piste reste fermer pour le moment en raison de la finalisation des panneaux de circulation. Prévision de mise en place panneau de circulation des ayants droits et de la limitation à 30 km/h, pris par arrêté municipal.

- Visite au Sénat : La Sénatrice Christine Herzog a proposé au maire d'accueillir au sénat au cours du mois de janvier 2026, une équipe du conseil municipal de la commune. L'organisation se fera avec le regroupement de plusieurs communes voisines.

- Les cérémonies 2025/2026 : Participation du maire à la cérémonie du 23/11 à Hilbesheim et Sarrebourg. Prévision organisation de la cérémonie du 8 mai 2026 à 16 heures 30 avec regroupement des communes, par notre municipalité, avec la participation de la fanfare de Bénestroff les Métronomes (réservation faite).

La tournée du boulanger : Depuis environ un mois, la tournée du boulanger ambulant Littner de Mittersheim ne s'effectue plus en raison d'un congé de maladie de l'employée. En outre, à compter de 2026, la boulangerie Littner met fin à son commerce. Par conséquent, il y a lieu d'une réflexion, pour trouver une solution de remplacement du boulanger ambulant.

L'Assemblée Générale des Maires : L'AG des maires devait se tenir le 28 novembre à Niederstinzel. Elle a été reportée au mois de janvier 2026. Reste à déterminer une date. A suivre.

Elections municipales 2026 : Le maire demande aux conseillers municipaux de l'informer à titre individuel, pour le 15 décembre 25, que ceux parmi les conseillers en fonction, qui veulent poursuivre avec lui un nouveau mandat 2026/2032.

Fin de séance à 23 h.

Fait et délibéré à Niederstinzel les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 27 Novembre 2025

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 27 Novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzel, le 27 Novembre 2025.

Le Maire
Patrick SINTEFF